

## COMMUNE D'ECKARTSWILLER.



67700

### Le plan de gestion différenciée, Plan de désherbage.



Ce document et son contenu sont la propriété de la commune d'ECKARTSWILLER :

- Adresse : 73 rue principale 67700 Eckartswiller.
- Téléphone : 03 88 91 12 85
- Mail : [mairie.eckartswiller@wanadoo.fr](mailto:mairie.eckartswiller@wanadoo.fr)
- Site Web : <http://www.eckartswiller.fr/index.php>

Sans accord explicite, la reproduction, la distribution ou la communication du contenu de ce document même en partie sont strictement interdites.

#### **Article L-122-4**

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite.

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Préambule .....  | 3  |
| Inventaire des espaces verts.....  | 3  |
| Les espaces directement entretenus par la commune : .....  | 3  |
| Les espaces dont l'entretien est sous-traité. ....   | 5  |
| Diagnostic des pratiques phytosanitaires. ....   | 6  |
| Les pratiques de désherbage. ....  | 6  |
| Le cimetière. ....   | 6  |
| L'aire de jeux.....  | 7  |
| La prairie attenante à l'aire de jeu. ....   | 7  |
| La place de la liberté et son espace fleuri. ....  | 7  |
| Les autres points espaces fleuris du village.....  | 8  |
| Les chapelles. ....  | 9  |
| Le terrain/prairie Impasse des châtaigniers.....   | 9  |
| Le bas côté/prairie à l'entrée du village en venant de Saverne. ....   | 9  |
| Un banc municipal public.....  | 10 |
| Les produits phytosanitaires. ....   | 10 |
| Désherbants total curatif et longue durée.....   | 10 |
| Glyphos.....   | 10 |
| Resolva.....   | 11 |
| Définition des objectifs d'entretien pour définir la typologie des espaces verts. ....   | 12 |
| Classement des espaces verts en fonction des exigences et du niveau de propreté souhaité, et définition des objectifs de la Gestion Différenciée. .... | 12 |
| Fiche n°1 : Aire de jeu. ....  | 13 |
| Fiche N°2 : Cimetière. ....  | 14 |
| Fiche N° : 3 Les points fleuris. ....  | 15 |
| Fiche N° 4 : Banc municipal public. ....   | 16 |
| Définition des actions à mener pour la réalisation du Plan de désherbage. ....   | 17 |
| Achat de matériel. ....  | 17 |
| Formation du personnel communal. ....  | 17 |
| Communication envers les élus locaux. ....   | 17 |
| Communication envers les citoyens. ....  | 17 |
| Suivi du respect du plan de désherbage. ....   | 17 |
| Identification du texte. ....  | 18 |

## Préambule

Les élus de la commune d'Eckartswiller ont décidé de s'engager dans une gestion alternative lors du conseil municipal du 27 juin 2017 en adoptant à l'unanimité la charte de la REGION GRAND EST, de l'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE et de l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :

### CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX (Espaces verts et voiries) DEMARCHE « ZERO PESTICIDE »

IL s'agit principalement de :









- une démarche de protection de la ressource en eau et de préservation de la biodiversité.
- Réduire l'érosion de la biodiversité (Favoriser la diversité des espèces plantées)
- Informer et sensibiliser les citoyens sur la démarche écologique.
- Protéger la santé des citoyens et du personnel communal.
- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires (restrictions d'usage, réglementation).
- Ne plus les herbicides chimiques en utilisant des techniques alternatives.
- Se mettre en conformité avec les réglementations

## Inventaire des espaces verts.

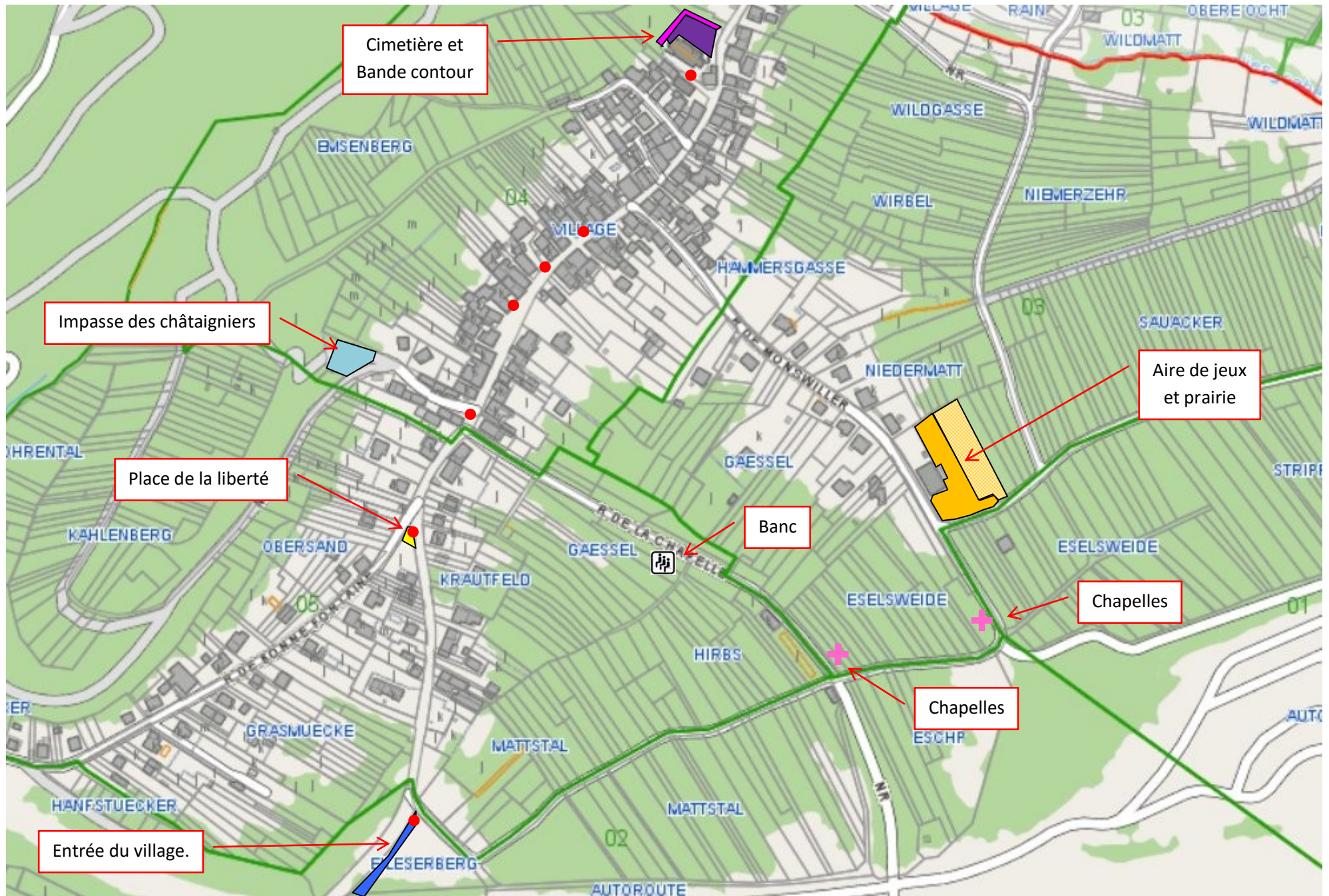
Eckartswiller est un village de 424 habitants ; 1 agent communal gère environ 0,6 hectare d'espaces verts et les 1040m<sup>2</sup> du cimetière.

La commune d'Eckartswiller n'assure pas la totalité de l'entretien des espaces verts, une partie est sous traitée.

### Les espaces directement entretenus par la commune :

- L'aire de jeux (Agrès, terrain de pétanque, terrain de basket et cheminement) : surface = 2900m<sup>2</sup> 
- Le cimetière : surface = 1040 m<sup>2</sup> 
- La Bande contour au dessus du mur du cimetière : surface = 230m<sup>2</sup> 
- La prairie attenante à l'aire de jeu 2000m<sup>2</sup>. 
- La place de la liberté : surface = 100m<sup>2</sup> 
- Le terrain/prairie Impasse des châtaigniers (ancienne baraque) surface = 600m<sup>2</sup>
- Le bas côté/prairie à l'entrée du village en venant de Saverne : surface = 400 m<sup>2</sup>
- Les deux Chapelles. 
- Un banc municipal. 
- 7 points espaces fleuries, dont 3 anciennes fontaines, matérialisés par des points rouges. 

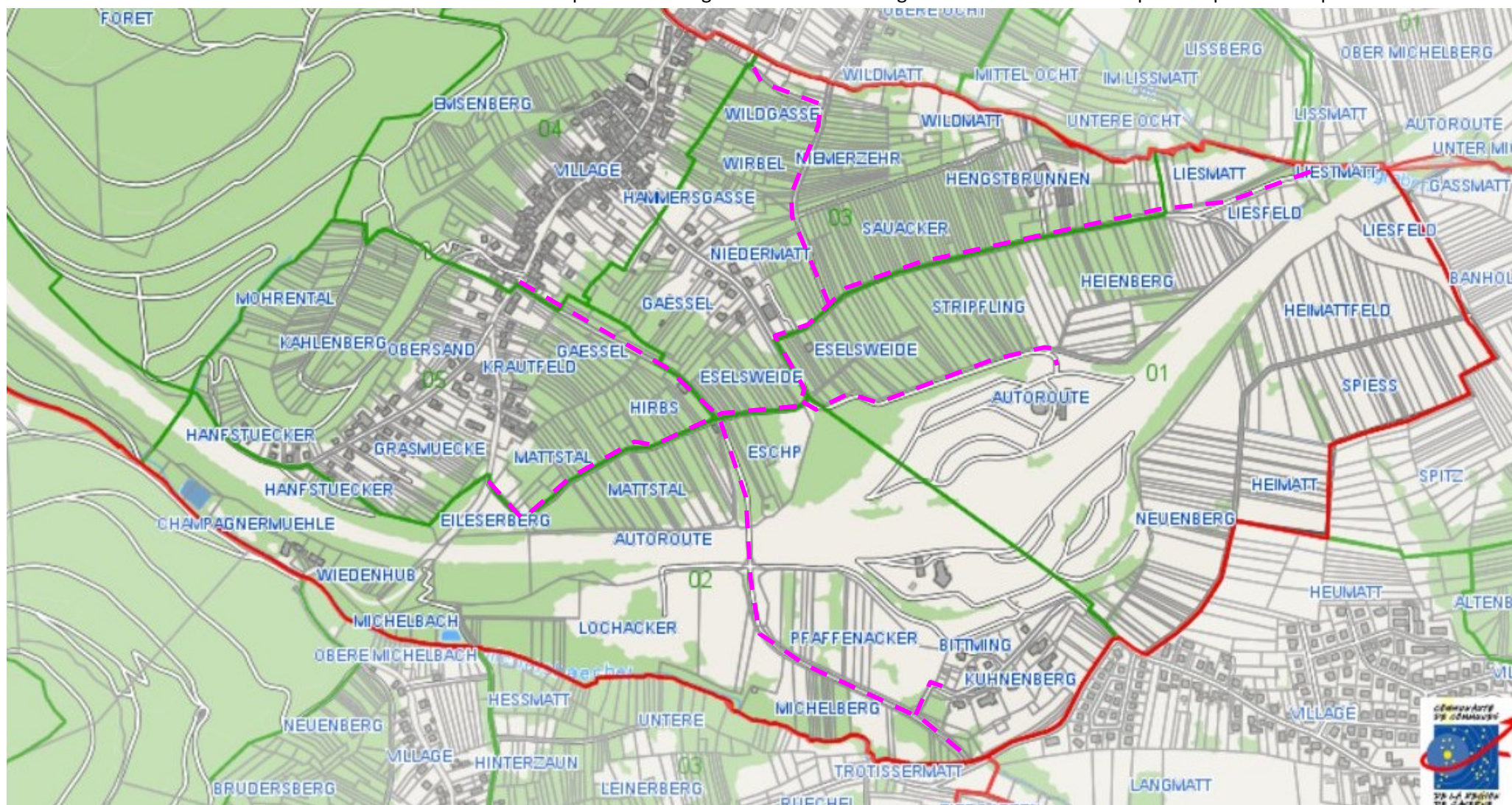
L'entretien de tous les espaces goudronnés (voiries, trottoirs, parking et autres places) ne fait pas partie du plan de gestion.



## Les espaces dont l'entretien est sous-traité. - - - - -

Pour ces opérations, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé. Les factures acquittées ne concernent que du désherbage mécanique et du débroussaillage avec une épaveuse. Il s'agit des talus et des fossés le long des chemins communaux bitumés. La longueur totale est de 3800 mètres.

Le maintien à une hauteur raisonnable des haies et des arbustes présents le long de ces chemins est également effectué avec l'épaveuse pendant les périodes autorisées.



## Diagnostic des pratiques phytosanitaires.

Les produits sont stockés dans une armoire dans le garage sous la mairie.

L'ouvrier communal à été formé à l'utilisation des produits pendant deux jours les 17 et 18 novembre 2015.

## Les pratiques de désherbage.

### Le cimetière.

Le sol entre les tombes est recouvert de gravillon, il est traité par un **désherbant total curatif** de longue durée. Cette opération est réalisée est réalisée 3 à 4 fois par an.



### *Zone entretenue sans produit phytosanitaire.*

Dans l'emprise du cimetière, il y a également une haie, une petite pelouse et une bande de plantes rampantes.

La haie est entretenue avec un taille haie thermique 2 à 3 fois par an. La pelouse est tondu régulièrement en fonction de la repousse. La bande de plantes rampantes est également coupée mécaniquement.

La Bande contour au dessus du mur du cimetière est traitée à la débroussailleuse 3 fois par an. Les gros arbustes sont coupés avec un sécateur élagueur.

## L'aire de jeux.

L'aire de jeux comprend différents type de surfaces :

- Sous les agrès de jeux des tapis en caoutchouc synthétiques.
  - ils ne nécessitent aucun traitement.
- Les différents agrès sont reliés par un cheminement en pavés.
  - Cette surface est traitée au **désherbant total curatif**. Cette opération est réalisée est réalisée entre 3 à 4 fois par an.
- Des terrains en stabilisé de pétanque et de basket.
  - Cette surface est traitée au **désherbant total curatif**. Cette opération est réalisée est réalisée 3 à 4 par an.
- Des surfaces engazonnées.
  - Ces surfaces sont régulièrement tondues en fonction de la repousse, avec le tracteur communal équipé d'une tondeuse ventrale. Les limites entre surfaces engazonnées et les autres surfaces sont traitées avec la débroussailleuse ; aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.



## La prairie attenante à l'aire de jeu.

Sur cette prairie naturelle est posé un but de football. Il y également quelques arbres fruitiers. La prairie est régulièrement tondu en fonction de la repousse, avec le tracteur communal équipé d'une tondeuse ventrale. Aucun traitement n'est réalisé sur les arbres et aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour la prairie.



## La place de la liberté et son espace fleuri.

Cette place comprend un arbre, un banc en grés des Vosges, une pierre en grés de Vosges comportant une plaque avec le nom de la place et la date 14-04-1989, un parterre de fleurs et une partie engazonnée.

Pas de produit phytosanitaire utilisé.



## Les autres points espaces fleuris du village.

Les plantations sont composées soit :

- de plantations renouvelées tous les ans essentiellement des fleurs : géraniums, œillet d'inde, pétunia, fuchsia, ...
- De plantes vivaces : Géranium vivaces, Rosiers nains, Rosiers, roses fermières, Lavande, Lonicera, juniperus, pennisetium, Millet, spirée ...

Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour le traitement des mauvaises herbes.

Le sol est recouvert de copeaux, de petits cailloux ou de paillage.

Les massifs sont taillés mécaniquement.





### **Les chapelles.**

Des prairies naturelles entourent les chapelles, une bande d'une largeur de 1,5 mètres autour des chapelles est régulièrement tondu en fonction de la repousse, avec le tracteur communal équipé d'une tondeuse ventrale. Les limites chapelle prairie sont traitées avec la débroussailleuse. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour la prairie.

Au pied des chapelles il y un parterre fleuri, généralement avec des roses.

Aucun produit phytosanitaire utilisé, n'est utilisé pour la plantation et l'entretien des ces espaces.



### **Le terrain/prairie Impasse des châtaigniers.**

Ce terrain entouré de la forêt, est débroussaillé 2 fois par an avec le tracteur communal équipé d'une tondeuse ventrale.



### **Le bas côté/prairie à l'entrée du village en venant de Saverne.**

Cette prairie naturelle est régulièrement tondu en fonction de la repousse, avec le tracteur communal équipé d'une tondeuse ventrale. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour la prairie.



## Un banc municipal public.

La zone du banc comprend une prairie et une petite aire gravillonnée.

La zone gravillonnée est traitée au **dés herbant total curatif**. Cette opération est réalisée 3 à 4 fois par an.

Une prairie naturelle entoure le banc, une bande d'une largeur de 1,5 mètres autour du banc est régulièrement tondue en fonction de la repousse, avec le tracteur communal équipé d'une tondeuse ventrale. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour la prairie



## Les produits phytosanitaires.

Les produits phytosanitaires encore utilisés par la commune sont les suivants :

### Dés herbants total curatif et longue durée.

Il est fabriqué par le Consortium Industriel des Nettoyants Européens. Ce produit contient du glyphosate acide, du durion et du diflufenicanil.



### Glyfos.

C'est un herbicide foliaire non sélectif à action systémique. Il contient également du Glyphosate.



## Resolva

C'est est un herbicide à action systémique, contenant du du Glyphosate et du diquat.



## **Définition des objectifs d'entretien pour définir la typologie des espaces verts.**

L'objectif de la municipalité est d'aller très rapidement vers le zéro ZERO PESTICIDE. L'atteinte de cet objectif nécessite d'utiliser de nouvelles techniques, en l'occurrence les traitements thermiques et mécaniques pour le désherbage.

La municipalité définit 4 catégories de gestion et attribution par espace.

Les espaces sont classés en fonction du degré d'intervention.





- 1 : Espace de prestige
- 2 : Espace important
- 3 : Espace rustique
- 4 : Espace naturel

Une fiche de synthèse est créée pour les espaces impliqués par la démarche zéro phyto.






## **Classement des espaces verts en fonction des exigences et du niveau de propreté souhaité, et définition des objectifs de la Gestion Différenciée.**

Le classement des espaces verts, les objectifs à atteindre, les dates de mise en œuvre prévisionnelles et les dates de réalisation sont reprises dans des fiches de synthèses. Ces fiches serviront aussi à mesurer l'atteinte des objectifs fixés.





## Fiche n°1 : Aire de jeu.

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| Fiche N° 1 : <b>AIRE DE JEU</b>  | Classement Global : <b>DE PRESTIGE</b>   | Classement localisé : non   |  |
|  | <b>Ancien traitement</b>   | <b>Nouvelles Propositions</b>   | <b>Mise œuvre prévisionnelle</b>   |
| Superficie : 2900m <sup>2</sup>  |  |   | 10/10/17   |
| Arbres : 18 unités   | Elagage  | Elagage et paillage au pied des arbres.   |  |
| Buissons : 11 unités   | Taille occasionnelle   | Retravailler les buissons pour avoir des buissons uniformes   |  |
| Surface massif : 15m <sup>2</sup>  | Taille mécanique   | Retravailler les massifs pour avoir des massifs uniformes.  |  |
| Haies :<br>54 mètres linéaires   | Taille mécanique   | Taille mécanique et paillage au pied des haies.   |  |
| Surface pavée : 550m <sup>2</sup>  | Dés herbant total curatif  | Dés herber sans produit chimique avec bruleur thermique.  |  |
| Surface stabilisée : 580m <sup>2</sup>   | Dés herbant total curatif  | Dés herber sans produit chimique par traitement mécanique (binage mécanique avec l'outil cultivon). |  |
| Prairie attenante :<br>Surface enherbée de 1770m <sup>2</sup>                      | Tonte mécanique  | idem  |  |
| Surface aire de jeux caoutchouc : 84m <sup>2</sup>                                 | Néant  | Néant   |  |
| Point d'apport volontaire :<br>verre – vêtement - bio déchets                      | Dés herbant total curatif  | Dés herber sans produit chimique par brulage<br>Dés herbage avec un bruleur thermique.              |  |
|  |  |                  |  |


## Fiche N°2 : Cimetière.

| Fiche N°2 : CIMETIERE   | Classement Global : <b>IMPORTANT</b>   | Classement localisé : <b>PRESTIGE POUR LA FETE DES MORTS.</b>                                      |  |
|---|--|--|--|
|   | Ancien traitement  | Nouvelles Propositions   | Mise œuvre prévisionnelle  |
| Superficie : 1040 m <sup>2</sup>  |  |  | 10/10/17   |
| Arbres : 0 unités   |  |  |  |
| Surface massif : 45m <sup>2</sup>   | Taille mécanique   | Retravailler les massifs pour avoir des massifs uniformes.   |  |
| Haies :<br>20 mètres linéaires  | Taille mécanique   | Taille mécanique et paillage au pied des haies.  |  |
| Surface bitumée : 120m <sup>2</sup>   | néant  | idem.  |  |
| Surface gravillonnée : 805 m <sup>2</sup>   | Désherbant total curatif   | Désherber sans produit chimique par traitement mécanique (binage mécanique avec l'outil cultivon). |  |
| Surface enherbée : 70m <sup>2</sup>   | Tonte mécanique  | Idem.  |  |
| Columbarium en granit   | Lavage annuel au clore (eau de javel)  | Lavage avec eau chaude + savon.  |  |
| Banc en granit  |  |  |  |
| Poubelle : 3 unités   |  |  |  |
|  |  |                 |  |
|   |  |  |  |

## Fiche N° : 3 Les points fleuris.

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| Fiche N° 3 :<br><b>LES POINTS FLEURIS</b>   | Classement Global : <b>IMPORTANT</b>  | Classement localisé : non   |   |
|   | <b>Ancien traitement</b>  | <b>Nouvelles Propositions</b>   | <b>Mise œuvre prévisionnelle</b>  |
| Superficie : environ 150 m <sup>2</sup>   |   |   | 10/10/17  |
| Arbres : 3 unités   | Elagage occasionnel   | idem  |   |
| Buissons : 0 unités   |   |   |   |
| Surface massif : 50m <sup>2</sup>   | Plantations renouvelées tous les ans essentiellement des fleurs : géraniums, œillet dinde, pétunia, fuchsia, ...<br><br>Plantations avec plantes vivaces : Géranium vivaces, Rosiers nains, Rosiers, roses fermières, Lavande, Lonicera, juniperus, pennisetium, Millet, spirée ... | Plantations = idem.   |   |
| Haies :<br>7 mètres linéaires   | Taille mécanique  | Taille mécanique et paillage au pied des haies.                                       |   |
| Surface enherbée : 80m <sup>2</sup>   | Tonte mécanique   | idem  |   |
| Surface massif : 10m <sup>2</sup>   | Taille mécanique  | Retravailler les massifs pour avoir des massifs uniformes.                            |   |
| 1 Bancs et une borne en grès des Vosges.<br>Petit mémorial avec une plaque « place de la liberté 14-07-1989 » | Lavage annuel au clore (eau de javel)   | Lavage avec eau chaude + savon.   |   |
|                             |    |  |  |

## Fiche N° 4 : Banc municipal public.

|   |   |  |                                  |
|---|---|--|----------------------------------|
| Fiche N° 4 :<br><b>BANC MUNICIPAL PUBLIC.</b>                                       | Classement Global :<br><b>ESPACE RUSTIQUE</b> | Classement localisé : non  |                                  |
|   | <b>Ancien traitement</b>                      | <b>Nouvelles Propositions</b>  | <b>Mise œuvre prévisionnelle</b> |
| Superficie : 8 m <sup>2</sup>   |   |  | 10/10/17                         |
| Surface gravillonnée : 8 m <sup>2</sup>   | Désherbant total curatif.                     | Désherber sans produit chimique par traitement mécanique (binage mécanique avec l'outil cultivon). |                                  |
|  |   |  |                                  |



## **Définition des actions à mener pour la réalisation du Plan de désherbage.**

### **Achat de matériel.**

Pour la réussite de ce plan de désherbage, la commune d'Eckartswiller prend l'engagement d'acquérir un brûleur thermique et kit zérophyto Pellenc.

### **Formation du personnel communal.**

- Une journée de formation sera consacrée à l'ouvrier municipal pour l'étude du présent document. Cette formation sera réalisée le 2eme adjoint au Maire.
- La formation à l'utilisation du nouveau matériel sera réalisée par le fournisseur ; cette prestation sera contractualisée lors de passation de la commande du matériel.
- Le présent document sera mis à disposition de l'ouvrier communal, ce dernier est chargé de compléter les dates de réalisation. Ce point sera suivi par M. le maire de la commune.
- Une fois le matériel mis à disposition, l'ouvrier communal sera responsable de la mise en œuvre du plan de désherbage ainsi que du maintien en état du matériel. Ce point est déjà repris dans sa fiche de poste pour les autres matériels mis à sa disposition.

### **Communication envers les élus locaux.**

Le présent document sera présenté en séance du conseil municipal lors de la délibération pour l'acquisition du nouveau matériel.

### **Communication envers les citoyens.**

Une communication sera réalisée envers les habitants du village :

- Un document expliquant la démarche sera distribué à l'ensemble des habitants.
- Une opération de communication par la présentation du matériel acquis aux habitants

### **Suivi du respect du plan de désherbage.**

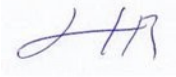
M. le Maire est chargé du suivi de la réalisation du plan de désherbage.

A partir du moment où le nouveau matériel sera opérationnel et que l'ouvrier municipal sera formé, le Maire interdira l'achat de tout produit pesticides par la municipalité. Ce point sera repris dans le processus d'achat.

Si l'entretien des espaces verts devait un jour être sous-traité ; le sous traitant sera tenu d'appliquer ce plan de désherbage.

## Identification du texte.

|                   |  |
|-------------------|--|
| Titre du document | Plan de gestion différenciée, Plan de désherbage de la commune d'Eckartswiller |
| Emetteur          | Mairie d'Eckartswiller.<br>73 rue principale 67700 Eckartswiller.              |
| Version           | N° 1   |
| Date d'édition    | 01 /08/2017  |

| Rédacteur  |   | Vérificateur  |  | Approbateur              |  |
|--|---|---|--|--------------------------|--|
| ROTHAN Jean-Luc                                      | 12/07/2017  | PFEIFFER Jean-Paul                                  |  | JUNDT Jean-Jacques       |  |
| 2 <sup>eme</sup> Adjoint au Maire<br>d'Eckartswiller |  | 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire<br>d'Eckartswiller |  | Maire<br>d'Eckartswiller |  |